

DEPARTEMENT DE L'AUDE

VILLE DE CARCASSONNE

o_o_o_o_o_o

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



CARCASSONNE
PATRIMOINE MONDIAL

SEANCE DU 26 Juillet 2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

LISTE DES AFFAIRES TRAITÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

-*-*-*

Par délibération du 1^{er} octobre 2009, le Conseil Municipal avait chargé le Maire de traiter toutes les affaires énumérées par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives.

Comme le prévoit la réglementation en vigueur M. le Maire a l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation et qui ont été prises courant les mois de JUIN - JUILLET 2010

24.06.2010	Location de Velum décoratifs – Marché à procédure adaptée – Articles 28 et 77 du CMP
28.06.2010	Acceptation d'indemnité de sinistre – sinistre dégradations à la Fajeolle
28.06.2010	Acceptation d'indemnité de sinistre – sinistre tempête
28.06.2010	Acceptation d'indemnité de sinistre – sinistre dommages électriques
28.06.2010	Acceptation d'indemnité de sinistre – sinistre logement de fonction Ecole Fabre d'Eglantine
28.06.2010	Acceptation d'indemnité de sinistre – sinistre école primaire des Serres – dommages électriques
28.06.2010	Théâtre Municipal – contrôle périodique des cintres et rideau de fer - Marché à procédure adaptée – Article 28 du Code des Marchés Publics
29.06.2010	Terrassements ponctuels sur l'ensemble de la Ville – Lot N° 3 - Marché à procédure adaptée – Articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics
07.07.2010	Mandat pour la représentation en justice / Affaire Société ANCLEFA c/Commune de Carcassonne
09.07.2010	Convention pour la mise à disposition gratuite de locaux municipaux Association du Boulodrome
12.07.2010	Impression de supports de communication pour les événements Culturels organisés dans la Ville – Marché à procédure adaptée -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

	Article 28 du Code des Marchés Publics
12.07.2010	Marché relatif au nettoyage des ventilations de la cuisine centrale
	Marché à procédure adaptée – Article 28 du Code des Marchés Publics
12.07.2010	Marché relatif à la décontamination des réseaux de soufflage de la Cuisine centrale – Marché à procédure adaptée – Article 28 du Code Des Marchés Publics
12.07.2010	Marché relatif au nettoyage et à la désinfection des réseaux de Soufflage de la cuisine centrale – Marché à procédure adaptée - Article 28 du Code des Marchés Publics
12.07.2010	Extension du cimetière de Montlegun – Marché à procédure adaptée
12.07.2010	Fourniture de manuels scolaires pour les écoles élémentaires et de Livres de lecture bibliothèque – Marché à procédure adaptée de type A bons de commandes
12.07.2010	Tarifs parking délestage 1 et 2 2010
12.07.2010	Convention pour la mise à disposition gratuite d'un terrain municipal - convention avec l'Association Union des Aficionados du Carcassonnais (UDAC)
15.07.2010	Marché relatif à la vidange par aspiration du bac à graisses de la Cuisine centrale – Marché à procédure adaptée – Article 28 du CMP
15.07.2010	Avenant n°2 à la convention entre la ville de Carcassonne et L'Association Carcassonne Olympique
15.07.2010	Avenant n°2 à la convention entre la ville de Carcassonne et L'Association Acacia Tennis Club
15.07.2010	Contrat de bail – chasse – terrains romieu
15.07.2010	Convention pour la mise à disposition au SDIS de la cantine de la Calandreta
15.07.2010	Musée des Beaux-Arts de Carcassonne – Don d'une œuvre de Monsieur Jean Osmond
15.07.2010	Mandat pour la représentation en justice – Affaire Société Camping

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

	Campéole c/ Commune de Carcassonne
--	------------------------------------

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

DELIBERATION N°01 : ADHESION A L'ASSOCIATION « ELUS, SANTE PUBLIQUE ET TERRITOIRES

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

L'association « Elus, Santé Publique & Territoires » dont l'objectif est de fédérer des élus locaux pour valoriser les actions locales de santé publique et favoriser leur co-production dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, regroupe une cinquantaine de villes, réparties sur tout le territoire français, de toute taille et de toute couleur politique.

La Ville de Carcassonne souhaitant renforcer son rôle dans la mise en œuvre de politiques territoriales de santé publique, il vous est proposé d'adhérer à cette association comprenant une cotisation dont le calcul est le suivant :

Nombre d'habitants de la ville / 250 = **MONTANT DE LA COTISATION 2010** (soit 1 euro pour 250 habitants) soit pour Carcassonne :

$$\frac{49\,133 \text{ Hb}}{250} = 196 \text{ €uros}$$

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le principe de cette adhésion.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°02 : THEATRE MUNICIPAL – AUDITORIUM – SAISON 2010-2011 – PROGRAMMES CALENDRIERS

Date de publication par voie d'affichage : le 02 Août 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 02 Août 2010

VU l'avis de la Commission de l'Education, Sports, Jeunesse, Culture, Patrimoine, Cité, Tourisme

La saison théâtrale 2010-2011 se composera (sauf cas reconnu de force majeure) de 44 représentations qui s'articuleront autour du théâtre, de l'opéra, de l'opérette, de la danse, de la musique, cirque, marionnettes, variété...

Elle s'étalera de septembre 2010 à mai 2011 sur la scène du théâtre Jean-Alary mais aussi dans le cadre de l'Auditorium - Chapelle des Jésuites et du Dôme

PROGRAMME ET CALENDRIER détaillés ci-après :

Saison 2010 – 2011

au Théâtre Jean-Alary

mardi 21	20h30 «Passages» Cie Portes Sud - Laurence Wagner – contrat cession
vendredi 24	20h30 «Orchestre et Chœur Départemental» - contrat cession

au Théâtre Jean-Alary

samedi 9	20h30 «Gala de Magie » au profit de la Fondation Jean-Michel Boyer
samedi 16	20h30 «Qui est Monsieur Schmitt ?» avec Richard Berry - Contrat coréalisation
vendredi 05	20h30 «Intendance – Saison 1» création de la Compagnie Zinc Théâtre contrat cession
samedi 06	20h30 «Intendance – Saison 1 » dans l'abonnement
mercredi 10	20h30 «Alice» Marionnettes spectacle ATP - contrat à la recette
samedi 13	20h30 «Rictus» par le théâtre de l'Hyménée de Lagrasse – contrat cession
jeudi 18	20h30 «Noëlle Perna» – contrat coréalisation
samedi 20	20h30 «Quelle santé ! » par la Cie du Grand Roque Thierry Almon - recette
vendredi 26	20h30 «Faisons un rêve» de Sacha Guitry avec Pierre Arditi – contrat coréalisation

au Théâtre Jean-Alary

vendredi 10	20h30 «Le Premier » par la Cie du Grand Roque Thierry Almon – contrat cession
-------------	---

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

mardi 14	20h30 «L'orage et le cerf volant» création Cie Hors Pistes Carcassonne
mercredi 15	15h00 «L'orage et le cerf volant» - contrat cession
mardi 28	20h30 «Les chevaliers du fiel» à la recette

au Théâtre Jean-Alary & Dôme

mardi 11	20h30 «O temps d'O» Cirque par la Cie Barosolo (Aude) au Dôme contrat cession
samedi 15	20h30 «Les mots et la chose» avec Jean-Pierre Marielle – contrat coréalisation
mardi 18	20h30 «Trois fois rien» par Cie la Machine à pestacles Luc Tallieu – à la recette
vendredi 21	20h30 «Hair» Comédie musicale au Dôme à la recette
jeudi 27	20h30 «Panique au Ministère» avec Amanda Lear – contrat coréalisation

au Théâtre Jean-Alary

mardi 01	20h30 «De retour » par la Cie du Grand Roque Thierry Almon – contrat de cession
vendredi 04	20h30 «Orchestre de chambre de Toulouse» - à la recette – contrat CAC
samedi 05	20h30 «Les sacqueboutiers de Montauban» - à la recette contrat CAC
mardi 08	20h30 «Noces de sang» d'Antonio Gadès – à la recette
samedi 12	20h30 «Alice Dona en concert» - contrat de cession
jeudi 17	20h30 «Solo serendipity – Camille Cau» – à la recette contrat CAC
samedi 19	20h30 «Un pied dans le crime» de Labiche avec Philippe Torreton cession/abonnement
vendredi 25	20h30 «Le voyage de Victor » avec Guy Bedos et Macha Méril contrat de coréalisation

au Théâtre Jean-Alary

jeudi 03	20h30 «Portraits cévenols» avec Jean-Claude Drouot – contrat cession
samedi 12	20h30 «Aristofanade, les femmes au pouvoir» création de la Rampe Tio contrat cession
jeudi 17	20h30 «Quatuor Ysaÿe » à la recette contrat CAC
samedi 19	20h30 «Orchestre de Chambre de Toulouse » à la recette contrat CAC
samedi 26	20h30 «La Bohème» de Puccini par la Cie Opéra Eclaté /Festival de St Céré cession/abonnement
mardi 29	20h30 «L'aquarium» par la Cie Théâtre « Pech Mary » Roger Avalos et Alain Perez recette

au Théâtre Jean-Alary & Auditorium

vendredi 01	20h30«Concert spectacle- [Profet] - Cie Trio d'en bas» contrat cession
Du 05 au 07	20h30 «Semaine de jazz 2011» cession Auditorium
samedi 09	20h30 «Les chansonniers» Jacques Mailhot, Jean Roucas et Pierre Douglas recette
jeudi 14	20h30 «Les femmes savantes» de Molière par la Cie des Petites Heures – cession/abonnement
vendredi 15	20h30«Marti chante Brassens en Oc» - contrat cession

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

Du 19 au 21 20h30 «L'homme cirque» par la Cie David Dimitri –sous chapiteau –
cession
samedi 30 15h00 «Féerie viennoise» Opérette – à la recette

au Théâtre Jean-Alary

samedi 07 14h00 «Ose la danse » ADDM11 – rési-danse départementale -
contrat cession
mardi 10 20h30 «Animal attraction» Cirque chorégraphié - spectacle ATP - à la
recette
mardi 17 20h30 «Après la pluie» par la Cie l'Attroupement – Carcassonne
– à la recette

-DEPENSES

- Les dépenses de la saison théâtrale 2010-2011 pour l'acquisition de spectacles et frais annexes s'inscrivent dans les crédits votés.

-RECETTES

Les recettes prévisionnelles, sur la base des tarifs pleins et selon les hypothèses réalistes de remplissage, peuvent être évaluées à 50% des cachets.

Le Député – Maire ou le Premier Adjoint est autorisé à signer dans le cadre de la régie directe les contrats d'achat, de coréalisation ou des contrats à la recette stipulant les conditions à remplir de part et d'autre ainsi que les responsabilités de chacun.

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'approuver les programmes de la saison 2010-2011
- d'approuver la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais (CAC) pour le reversement des recettes correspondant aux spectacles achetés par cette dernière
- d'autoriser le Député - Maire ou le Premier Adjoint à signer les contrats correspondants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées.
M. LARRAT ne souhaite pas participer au vote.

Conforme au registre des délibérations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

DELIBERATION N°03 : THEATRE MUNICIPAL – AUDITORIUM – TARIFS – SAISON 2010-2011

Date de publication par voie d'affichage : le 02 Août 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 02 Août 2010

VU l'avis de la Commission de l'Education, Sports, Jeunesse, Culture, Patrimoine, Cité, Tourisme

Le Président expose :

Les TARIFS proposés pour l'ensemble de la saison 2010-2011 sont les suivants :

- ***Au théâtre Jean-Alary : pour les spectacles dans l'abonnement***

Orchestre – premier balcon :	Tarif général	25 €
	Tarif réduit	22 €
	Tarif jeune	8 €
Deuxième balcon :	Tarif général	18 €
	Tarif réduit*	15 €
	Tarif jeune*	8 €
Troisième balcon :	Tarif général	15 €
	Tarif réduit*	10 €
	Tarif jeune*	8 €

* Tarif réduit : pour les groupes et les CE de minimum 10 personnes.

* Tarif jeune : pour les collégiens, lycéens et étudiants sur présentation d'un justificatif.

- ❖ **LES ABONNEMENTS :**

- Abonnement 4 spectacles **67 €**
- Carte pass – cirque 3 spectacles
 - Tarif normal : **40 €**
 - Tarif réduit : **32 €**
 - Tarif jeune : **15 €**
- Abonnement Semaine de jazz 2011 (3 spectacles) **30 €**

- ❖ **TARIFS SPECIAUX pour :** les spectacles faisant l'objet de « contrat de cession », « contrat de co-réalisation », de « contrat à la recette » et contrat partenariat CAC.

- **« Passages » Mardi 21 septembre 2010 à 20h30**

Tarifs

Tarif général	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	12 €
Tarif jeune	8 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

- « Orchestre & Chœur Départemental » : Vendredi 24 septembre 2010 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

- « Qui est Mr Schmitt ? » : Samedi 16 Octobre 2010 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	40 €	25 €	15 €

- « Intendance Saison 1 » : Vendredi 5 et Samedi 6 novembre 2010 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	25 €	18 €	15 €
Tarif réduit	22 €	15 €	10 €
Tarif jeune	8 €	8 €	8 €

- « Rictus » Samedi 13 novembre 2010 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

- « Noëlle Perna » Jeudi 18 novembre 2010 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	35 €	30 €	16 €

- « Faisons un rêve » Vendredi 26 novembre 2010 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	38 €	25 €	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	36 €	23 €	12 €

- « Le Premier » Vendredi 10 décembre 2010 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

- « L'orage et le cerf volant » mardi 14 et mercredi 15 décembre 2010 à 20h30 et 15h00

Tarifs

Tarif général	15 €		
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	12 €		
Tarif jeune	8 €		
Carte pass (3 spectacles cirque)	Tarif général 40 €	Réduit 32 €	Jeune 15 €

- « Les chevaliers du fiel » mardi 28 décembre 2010 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	30 €	28 €	24 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	28 €		

- « O temps d'O » mardi 11 janvier 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	15 €		
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	12 €		
Tarif jeune	8 €		
Carte pass (3 spectacles cirque)	Tarif général 40 €	Réduit 32 €	Jeune 15 €

- « Les mots et la chose » Samedi 15 janvier 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	32 €	23 €	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	30 €	20 €	12 €

- « Hair » Vendredi 21 janvier 2011 à 20h30 au DÔME

Tarifs

Tarif général	35 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	30 €

- « Panique au Ministère » Jeudi 27 janvier 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	40 €	25 €	15 €

- « De retour » Mardi 1^{er} Février 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

- « Orchestre de Chambre de Toulouse » Vendredi 4 février 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

- « Les Sacqueboutiers » Samedi 5 février 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	20 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	16 €
Tarif jeune	8 €

- « Noces de sang » mardi 8 février 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	42 €	28 €	17 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	40 €	24 €	10 €

- « Alice Dona » samedi 12 février 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	25 €	18 €	12 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	23 €	15 €	10 €

- « Solo serendipity – Camille Cau » Jeudi 17 février 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	12 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	10 €
Tarif jeune	8 €

- « Un pied dans le crime » Samedi 19 février 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	25 €	18 €	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	22 €	15 €	10 €
Tarif jeune	8 €		

- « Le voyage de Victor » vendredi 25 février 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	32 €	25 €	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	30 €	23 €	10 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

- « Portraits cévenols » Jeudi 3 mars 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	12 €
Tarif jeune	8 €

- « Aristofanade » Samedi 12 mars 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

- « Quator Ysaÿe » jeudi 17 mars 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

- « Orchestre de Chambre de Toulouse » Samedi 19 mars 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

- « La bohème » Samedi 26 mars 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	25 €	18 €	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	22 €	15 €	10 €
Tarif jeune	8 €		

- « Concert spectacle » Trio d'en bas Vendredi 1^{er} avril 2011 à 20h30

Tarifs

Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

- « Semaine de jazz 2011 » du 5 au 7 avril 2011 à 20h30 Auditorium

Tarifs

Tarif général	16 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	12 €
Tarif jeune	8 €
Carte pass (3 spectacles)	30 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

- «Les chansonniers » Samedi 9 avril 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	32 €	23 €	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	30 €	20 €	12 €

- « Les femmes savantes » Jeudi 14 avril 2011 à 20h30

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	25€	18 €	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	22 €	15 €	10 €
Tarif jeune	8 €		

- « MARTI, chante Brassens en Oc » vendredi 15 avril 2011 à 20h30

Tarifs	
Tarif général	18 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	14 €
Tarif jeune	8 €

- « L'homme cirque » du 19 au 21 avril 2011 à 20h30

Tarifs			
Tarif général	15 €		
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	12 €		
Tarif jeune	8 €		
Carte pass (3 spectacles cirque)	Tarif général 40 €	Réduit 32 €	Jeune 15 €

- « Féerie viennoise » samedi 30 avril 2011 à 15h00

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon	3 ^{ème} balcon
Tarif général	35 €	18 €	15 €
Tarif réduit (CE/groupe/abonné)	32 €	15 €	10 €

- « Ose la danse » Samedi 7 mai 2011 à partir de 14h00

Tarifs	Orchestre/1 ^{er} balcon	2 ^{ème} balcon
Tarif général	12 €	10 €

Les règlements seront effectués en espèces, carte bancaire, carte acti-city, chèque à l'ordre du Trésor Public, pour tous les spectacles de la saison 2010-2011.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés même en cas de perte ou de vol.

Certains spectacles feront l'objet d'un paiement directement à l'ordre de la Compagnie (voir mention dans les pages du programme)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

TARIFS D'UTILISATION

➤ TARIFS DU THEATRE MUNICIPAL JEAN-ALARY

Pour la saison 2010-2011 ils restent inchangés

(tarif quotidien TTC).

UTILISATION	SALLE NON CHAUFFEE	SALLE CHAUFFEE
SALLE DE REUNION (A)	390 € TTC	645 € TTC
SALLE DE SPECTACLE (B)	877 € TTC	1.118 € TTC
SALLE DE SPECTACLE (C)	1.389 € TTC	1.639 € TTC

Définition des versions :

Salle de réunion : (A) sonorisation existante
2 techniciens

Salle de spectacle : (B) sonorisation, équipement scénique existant
3 techniciens

Salle de spectacle : (C) sonorisation, équipement scénique existant
3 techniciens, 2 ouvreuses.

➤ TARIFS L'AUDITORIUM

Pour la saison 2010-2011 ils restent inchangés
(tarif quotidien TTC).

	SALLE NON CHAUFFEE	SALLE CHAUFFEE
SALLE DE CONCERT	367 € TTC	374 € TTC

L'organisateur prendra à sa charge le technicien de son choix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOPTE à l'unanimité les tarifs ci-dessus proposés.

M. LARRAT ne souhaite pas participer au vote.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°04 : PROJET D'AMENAGEMENT PLUVIAL DU RUISSEAU DE SAINT-MARTIN SUR LA COMMUNE DE CARCASSONNE – APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE – DEMANDE D'OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme – Habitat, Environnement, Bâtiments Administratifs

Monsieur le Président expose :

La création du pôle santé de Montredon-La Madeleine, ainsi que la mutation urbaine du hameau de Montredon tant au niveau routier, avec la mise en service de la rocade Nord Est, qu'au niveau de l'habitat avec les différentes opérations collectives et/ou individuelles déjà réalisées ou en cours de réalisation sont responsables d'une forte imperméabilisation du bassin versant du ruisseau de Saint-Martin menaçant régulièrement d'inondation une partie du lieu-dit de Saint Martin le Bas en période de crue.

Les opérations en cours de réalisation ou déjà réalisées ont intégré dans leur conception des ouvrages de rétention permettant de limiter les effets de l'urbanisation sur les débits notamment :

- le pôle santé qui sera équipé de 6 bassins de rétention permettant un stockage de 15400 m3.
- le centre de rééducation cardio-vasculaire qui sera équipé d'une rétention de 710 m3.
- Les lotissements Lo Badarel, La colline, et Les Hauts de Saint Martin qui **envisagent** une rétention de 5 325 m3.

Cependant, il n'a pas été prévu de compenser directement la perte d'une partie du champ naturel d'expansion des inondations induite par la création du pôle santé.

L'arrêté préfectoral n°2009-11-0125 portant autorisation du projet de construction du pôle de santé sur le site de la Madeleine à Montredon, désigne la Commune de Carcassonne responsable de l'ensemble des aménagements hydrauliques extérieurs au site du pôle santé.

Cette compensation doit donc être réalisée par la Commune de Carcassonne.

La ville a ainsi pour projet de réaliser cet aménagement pluvial nécessaire afin de garantir les conditions d'écoulement permettant de protéger à la fois, le lieu-dit de Saint Martin **et le futur Pôle santé** des inondations en cas de crue normales ou exceptionnelles. **Il s'agit également de pourvoir aux obligations de rétention liées aux différents lotissements réalisés et non pourvus à l'heure actuelle de bassins de rétention.**

Il s'agit ainsi de répondre aux dispositions de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme, lequel définit les opérations d'aménagement susceptible de faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique : réalisation d'un équipement collectif (bassin de rétention paysager) ; préservation de la ressource en eau potable et assainissement pluvial (gestion des eaux pluviales de l'ensemble du secteur), accueil d'une activité économique nouvelle (le Pôle Santé).

Les négociations pour acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de cet ouvrage ont ainsi été engagées avec les propriétaires concernés. Certains accords amiables sont en passe d'être obtenus ; d'autres ne sont pas aboutis à ce jour. Il convient en conséquence de mettre en œuvre une procédure d'expropriation.

L'emprise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération représente une superficie totale de 82 573 m².

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

Les parcelles objet de ladite procédure sont les suivantes :

- DN 148 d'une superficie de 1880 m² appartenant à M. Christian AURIOL
- DN 149 d'une superficie de 17 900 m² appartenant à M. Christian AURIOL
- DN 52 : 1096 m² à prendre sur la superficie totale de 53 115 m² appartenant à l'indivision Brousse-Cayla- Barrault
- DN 42 : 698 m² à prendre sur la superficie totale de 44980 m² appartenant à M. Pierre Lafarge
- DN 143 : 2938 m² à prendre sur la superficie totale de 15410 m² appartenant à M. Pierre Lafarge
- DN 144 : d'une superficie de 1040 m² appartenant à M. Pierre Lafarge
- DN 145 : 27781 m² à prendre sur la superficie totale de 48 080 m² appartenant à M. Pierre Lafarge
- DN 146 : d'une superficie de 1600 m² appartenant à M. Pierre Lafarge
- DN 147 : 27 439 m² à prendre sur la superficie totale de 39 400 m² appartenant à M. Pierre Lafarge
- DN 71 : 161 m² à prendre sur la superficie totale de 630 m² appartenant à M. Pierre Lafarge
- DN 73 : 24 m² à prendre sur la superficie totale de 1 460 m² appartenant à M. Pierre Lafarge
- DN 75 : 16 m² à prendre sur la superficie totale de 1 135 m² appartenant à M. Pierre Lafarge

Le montant des acquisitions foncières s'élève à 821 000 €, indemnité de remploi comprise, au vu de l'estimation du service du Domaine en date du 26 mars 2010.

Les travaux comprennent le redimensionnement du réseau pluvial existant, l'aménagement pluvial du ruisseau de Saint Martin, la création d'un ouvrage de rétention et d'une digue au regard du lieu-dit de Saint Martin le Bas et le recalibrage partiel du ruisseau.

Le montant des aménagements, ouvrages et travaux s'élève à 1 321 412.56 € TTC

Le cout total de l'opération s'élève donc à 2 142 412.56 €

Il convient :

- d'approuver le projet global d'aménagement pluvial du ruisseau et son coût, et les dossiers présentés, constitués conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- de saisir le Préfet de l'Aude en vue de l'ouverture des enquêtes préalables à la Déclaration d'utilité publique et parcellaire.
- De solliciter du Préfet la mise en place d'une procédure d'urgence

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique tel qu'il est présenté à l'Assemblée délibérante comprend les pièces suivantes, conformément aux articles R. 11-3-1 et suivants du Code de l'expropriation :

Une notice explicative,
Un plan de situation,
Un plan général des travaux,
Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
L'appréciation sommaire des dépenses,
L'état des données administratives,
Une étude d'impact.

Le dossier d'enquête parcellaire tel qu'il est présenté à l'Assemblée délibérante comprend les pièces suivantes, conformément à l'article R.11-19 du code de l'expropriation :

Un état parcellaire,
Un plan parcellaire.

VU, le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L . 300-1

VU, le Code de l'environnement, et notamment les articles R. 122-1 et suivants sur l'étude d'impact des travaux et projets d'aménagement,

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

VU, le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment les articles R. 11-3 et suivants

VU, le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de CARCASSONNE approuvé par délibération en date du 8 septembre 1983 et en cours de procédure de révision en vue de le transformer en PLU engagée par délibération en date du 11 mars 2002,

VU, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique constitué conformément à l'article R.11-3-1 du Code de l'Expropriation, et R-11-14-1 et suivants

VU, le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux dispositions de l'article R-11-19 du Code de l'Expropriation.

Il vous est proposé :

- **D' APPROUVER** le projet d'aménagement du ruisseau Saint Martin ; pour un cout total de 2 142 412.56 € TTC,
- **D' APPROUVER** les dossiers relevant des procédures d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire, en application des articles R. 11-4-1 et suivants et R. 11-19 du Code de l'expropriation
- **D' AUTORISER** le Maire de CARCASSONNE à demander au Préfet de l' Aude l'engagement de la procédure d'expropriation pour utilité publique, et l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'aménagement pluvial du ruisseau de Saint Martin
- **DE SOLLICITER** auprès du Préfet la mise en place d'une procédure d'urgence
- **D' AUTORISER** le Maire de CARCASSONNE à réaliser ou faire réaliser les acquisitions au besoin par voie d'expropriation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°05 : ACQUISITIONS DE TERRAINS – SECTEUR MONTREDON

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme – Habitat, Environnement, Bâtiments
Administratifs

Dans le cadre du dossier relatif à l'aménagement pluvial qui s'avère nécessaire sur le ruisseau de Saint-Martin dans le secteur de Montredon à proximité du Pôle Santé, la Ville de Carcassonne doit obtenir la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Ces travaux consistent à réaliser un ouvrage de rétention d'une superficie de 7 hectares environ et à calibrer ledit ruisseau.

Ces aménagements doivent se situer sur des terrains appartenant à plusieurs propriétaires.

- Un des propriétaires concernés par les travaux de calibrage du ruisseau, l'indivision BROUSSE, BECHAC, RANCOULE, est d'accord pour vendre à l'amiable à la Ville de Carcassonne, une superficie de 1 096 m² environ à prélever de la parcelle DN n° 52 d'une contenance totale de 53 155m².

La superficie exacte sera déterminée par document d'arpentage réalisé par un géomètre expert, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Carcassonne.

Cette opération pourrait se réaliser au prix de 3,80 € le m² qui sera appliqué à la superficie exacte achetée. (soit 4 220 € pour une superficie de 1 096 m²)

La Ville de Carcassonne rétablira une clôture sur l'ensemble du linéaire impacté et un accès à la propriété restant aux vendeurs dont la localisation sera précisée ultérieurement selon des modalités à définir.

Il vous est proposé :

- d'adopter le principe de l'acquisition d'une partie de la parcelle DN n°52, soit 1 096 m² environ, au prix de 3,80€ le m².
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées.

Conforme au registre des délibérations.

**DELIBERATION N°06 : REFECTION DES RUES SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE –
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme – Habitat, Environnement, Bâtiments
Administratifs

La ville a procédé à un examen minutieux et exhaustif de l'ensemble de l'état de la voirie communale.

Cette étude a permis de définir des priorités dans un souci de cohérence territoriale et de mise en œuvre des actions à mener dans les mois à venir.

Les priorités se sont portées sur la réfection des voiries suivantes :

- Rue Baudelaire entre le Bd Poussin et le Bd Guesde.
- Bd Juin entre l'avenue Maginot et la rue Massé
- Rue du moulin de la Seigne entre le Bd Blum et le Bd des Acacias
- Chemin des bois de Serres entre la rue de l'Esparbé et la rue de l'Orri.

L'ensemble de ces prestations est estimé à 360 000 € HT.

Pour réaliser l'ensemble de ces travaux, il convient de lancer un marché à procédure adaptée.

Les crédits nécessaires à ces réfections de voiries sont prévus sur les lignes :

- 23.23151.822 op.32
- 21.21523.822 op.32
- 21.21527.822 op.32

Nous sollicitons votre accord pour :

- lancer un marché à procédure adaptée,
- autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir
- approuver la réalisation de ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°07 : NETTOYAGE DES LOCAUX – ENSEMBLE DES BATIMENTS COMMUNAUX – APPEL D’OFFRES OUVERT – AVENANT N°3 LOT N°3 – AVENANT N°4 LOT N°4

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture :

VU l’avis de la Commission de l’Urbanisme – Habitat, Environnement, Bâtiments Administratifs

Pour assurer, le nettoyage des Bâtiments communaux et des écoles, la Ville a conclu, après procédure d’appel d’offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59, et 71-I du Code des Marchés Publics (version 2004), un marché comportant 4 lots avec les sociétés et pour les montants annuels définis ci après :

- lot n° 1 «Bâtiments administratifs, locaux à caractère administratif », avec la société **ONET SERVICES pour un montant de 143 427.29 €HT.**

- lot n° 2 « Bâtiments culturels, associatifs et autres, avec la société **ONET SERVICES pour un montant de 116 854.94 €HT.**

- lot n°3 « Nettoyage de vitres des bâtiments scolaires, sportifs et autres », avec la société **ONET SERVICES pour un montant de 30 634.92 € HT.** porté à 32 665,69 € HT par avenant n° 3

- lot n°4 « Nettoyage des bâtiments à caractère spécifique », avec la société **ONET SERVICES pour un montant de 94 823.92 €HT.** porté à 104 900, 47 € HT par avenant n° 3

Compte tenu du terme de la délégation de service public concernant la restauration scolaire et municipale et de la reprise en gestion directe de ce service par la Ville dans le cadre du groupement de commande constitué avec le centre intercommunal d’action sociale du carcaissonnais (CIASC), il conviendrait de prendre les dispositions pour assurer les nettoyements et entretien requis dans les locaux de la cuisine centrale, sise rue Charles Portal.

A cet effet, il pourrait être envisagé de conclure les avenants requis aux marchés actuellement conclus par la Ville pour satisfaire à l’exécution de ces prestations jusqu’au 31 décembre 2010, soit :

- lot n° 3 avenant n° 3
 - prestations :
 - nettoyages vitres hautes avec nacelle (une intervention avant le 31/12/2010)
 - nettoyages des vitres du rez de chaussée (2 interventions avant le 31/12/2010)
 - cloisons vitrées nettoyage spécifiques (2 interventions mensuelles jusqu’au 31/12/2010°
 - montant : 811.50 €HT
- lot n° 4 avenant n° 3
 - prestations :
 - nettoyage des murs, plafonds et diffuseurs
 - entretien quotidien des deux bureaux et hall d’entrées

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

- montant : 8 841.75 €

Par la suite ces prestations intégrées dans le cahier des charges de la consultation qui est en cours de lancement seront réalisées dans le cadre des marchés conclus pour assurer leur continuité à partir du 1^{er} janvier 2011.

Pour les lots 3 et 4 les avenants induisant une augmentation de plus de 5% du montant du marché initial, la Commission d'appel d'offres saisie le 8 juillet 2010 a émis un avis favorable sur le principe de la conclusion de ces derniers.

Les crédits seront inscrits sur le budget principal des exercices considérés sur l'imputation 011 6283 020 403001.

Nous sollicitons votre accord :

- sur le principe de la conclusion de ces avenants
- pour autoriser Monsieur le Maire à les signer après que la présente délibération soit devenue exécutoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées.
Mme CARRAZONI est absente et ne participe pas au vote.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°08 : MARCHE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE RESTAURATION – MARCHE DE SERVICES RELEVANT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE CIASC, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CODE DES MARCHES PUBLICS – APPROBATION DU MARCHE

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission de l'Education, Sports, Jeunesse, Culture, Patrimoine, Cité, Tourisme

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la lettre circulaire de Monsieur le Préfet de l'Aude en date du **1^{er} Juillet 2003**,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date **1^{er} mars 2010** :

- adoptant le principe de la constitution d'un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des marchés publics, dont le coordonnateur sera la Commune de Carcassonne,
- autorisant Monsieur le Député-Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- autorisant le lancement de la consultation visant à la conclusion d'un marché d'assistance technique, en application de l'article 30 du Code des marchés publics,
- élisant les membres appelés à siéger pour représenter la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Vu la délibération du Conseil d'administration du C.I.A.S.C. délibérant dans les mêmes termes, en date du **18 février 2010**,

Vu l'estimation annuelle du montant de ce marché, arrêtée par le cabinet AGRIATE à **769 950 € TTC** pour satisfaire les besoins du groupement de commande,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement le **10 mars 2010** par chacun de ses membres et sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Aude le **11 mars**,

Vu l'envoi pour publication d'un avis d'appel public à la concurrence le **31 mars 2010**, puis au JOUE, puis au BOAMP,

Vu les mesures de publicités complémentaires également mises en œuvre par le biais d'une publication de l'avis sur le site Internet de la Ville et par voie d'affichage sur le panneau municipal prévu à cet effet ;

Vu la publication par voie électronique de l'avis sur le site www.marchesonline.com, site référent de recherche dans le domaine des annonces dématérialisées inhérentes à la commande publique ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

Vu la mise en ligne du dossier de consultation sur le site Internet www.achatpublic.com, afin de permettre son téléchargement immédiat par les entreprises.

Vu les offres reçues au titre de la consultation,

Vu le procès verbal du **07 mai 2010** de la Commission d'appel d'offres du groupement composée conformément à sa convention constitutive, mentionnant l'ouverture des plis réceptionnés dans les délais impartis,

Vu les demandes de précisions sur la teneur des offres adressées dans le cadre de l'analyse technique des offres,

Vu l'analyse technique des offres initiales par le Cabinet Agriate,

Vu le procès verbal du **14 juin 2010** de la Commission d'appel d'offres du groupement décidant de négocier avec l'ensemble des candidats et d'auditionner ces sociétés,

Vu les auditions et négociations diligentées dans les conditions définies au règlement de la consultation,

Vu le procès verbal du **1^{er} juillet 2010** de la Commission d'appel d'offres du groupement décidant de mener une ultime négociation,

Vu l'ultime négociation,

Vu le procès verbal du **12 juillet 2010** de la dite Commission portant classement des différentes propositions et prononçant l'attribution du marché en faveur de la **société ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE** pour la solution de base, ainsi que les options :

- **Option n°1** : repas scolaires et personnes âgées avec viandes labellisées à 100 % (bœuf, volailles, agneau, porc),

- **Option n° 2** : repas scolaires et personnes âgées comprenant deux composantes issues de l'agriculture biologique à raison d'une fois par semaine et deux repas alternatifs par cycle de 20 repas

pour un montant total annuel de **663 057,34 € HT soit 699 525,50 € TTC**, pour le groupement de commande décomposé tel que suit :

- Commune de Carcassonne pour un montant annuel de **440 026,51 € HT soit 464 227,97 € TTC**,
- Centre Intercommunal d'Action sociale pour un montant annuel de **223 030,83 € HT soit 235 297,53 € TTC**

Considérant par ailleurs, que le contrôle de l'exécution de ce marché revêt un caractère essentiel pour la mise en place d'un service public de restauration adapté aux besoins des différents usagers et incarnant une rupture vers la recherche d'une optimisation qualitative des repas pour un coût maîtrisé.

Monsieur le Maire, ainsi que les représentants du CIASC ont prôné de la création d'un comité de suivi spécifiquement dédié à ce dossier qui sera composé d'élus, de fonctionnaires et de personnalités qualifiées : enseignants, parents d'élèves.... nommément désignés par la Ville et le CIASC qui se réunira mensuellement.

Vu la production, par la société retenue des justificatifs fiscaux et sociaux prévus par l'article 46 du Code des marchés publics,

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2010

Vu l'information expresse des candidats non retenus et l'observation d'un délai suffisant,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le marché ci-dessus avec la société et pour les montants concernant la Ville retenus par la commission d'appel d'offres du groupement de commande,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce dernier pour la part concernant la Ville, après que la présente délibération soit devenue exécutoire,
- d'approuver la création d'un comité de suivi chargé du contrôle de l'exécution de ce marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions ci-dessus énoncées.

M. LARRAT, M. ROUX, M. LAREDJ, M. AUDIER (P), Mme BLANC (P), s'abstiennent

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°09 : RESTAURANTS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission de l'Education, Sports, Jeunesse, Culture, Patrimoine, Cité, Tourisme

Compte tenu des changements intervenus dans la restauration scolaire municipale par la désignation d'un nouveau prestataire pour une « assistance technique » à compter du 1^{er} septembre 2010 la Ville sera chargée de la facturation et de l'encaissement des repas.

Dans un premier temps les tarifs pratiqués à ce jour restent inchangés et concernent l'ensemble des repas des enfants scolarisés à Carcassonne dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Les tarifs pratiqués sont les suivants :

Quotient familial < 369	1 € 78
369 < Quotient familial < 536	2 € 89
Quotient familial > 536	3 € 71

Prix du repas occasionnel

Enseignants	4 € 74
Pique nique	3 € 71

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les tarifs ci-dessus proposés.

Conforme au registre des délibérations.

**DELIBERATION N°10 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ABC CARCASSONNAISE**

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale,
Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

L'association ABC Carcassonnaise a présenté une demande d'attribution de subvention pour son projet « Ecole de Boxe Educative », dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2010.

Compte tenu de l'intérêt présenté par le projet, il vous est demandé de bien vouloir accorder à l'ABC Carcassonnaise une subvention de 3 500 €

Les crédits seraient prélevés sur ceux inscrits au chapitre, sous-chapitre et article 65-6574-40 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le principe de cette subvention.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU FEP DE GRAZAILLES

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

L'association du Foyer d'Education Populaire de Grazaïlles a présenté un dossier de demande de subvention annuelle de 10 000 € pour l'année 2010.

Le FEP de Grazaïlles est un acteur majeur de développement social sur le secteur de Grazaïlles. Il favorise notamment l'accès aux activités sportives et culturelles des jeunes de familles défavorisées du quartier.

Il vous est demandé en conséquence de bien vouloir accorder au FEP de Grazaïlles la subvention de 10 000 € demandée.

Les crédits nécessaires au paiement seraient prélevés sur ceux inscrits au chapitre, sous-chapitre et article 65-6574-524 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le principe de cette subvention.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ILCI

Date de publication par voie d'affichage : le 28 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

L'association ILCI de lutte contre l'illettrisme a demandé une subvention de fonctionnement de 1 500 € pour l'année 2010.

Cette association effectue un travail de fond très important en faveur de l'intégration des femmes d'origine étrangère et est un acteur majeur de développement social sur le quartier de la Conte.

Il vous est demandé en conséquence de répondre favorablement à cette demande et d'accorder à l'association ILCI une subvention de fonctionnement de 1 500 € pour l'année 2010.

Les crédits nécessaires au paiement seraient prélevés sur ceux inscrits aux chapitres, sous-chapitres et article 65-6574-524 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le principe de cette subvention.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°13 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

Le décret du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité de l'attribution par les communes d'une indemnité spécifique aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur Municipal.

Cette indemnité est allouée en raison des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 du décret visé ci-dessus, que dispense le Receveur Municipal auprès de la Ville.

L'indemnité est évaluée en fonction du niveau des dépenses en fonctionnement et en investissement de la commune, selon les modalités de calcul prévues à l'article 4 du décret. Le taux de paiement proposé de cette indemnité, pour Monsieur Régis TOLZA, est de 100%.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal.

Cependant, une nouvelle délibération devra être prise à l'occasion d'un changement de comptable, ou en cas de modifications ou de suppressions motivées de l'indemnité.

Les crédits nécessaires au paiement seront prélevés sur ceux inscrits au chapitre 011– article 6225.

Il vous est donc proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de l'indemnité de conseil au Trésorier Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité la proposition ci-dessus énoncée.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°14 : PARKING GAMBETTA – MAITRISE D'ŒUVRE LOT N°1 ET MAITRISE D'ŒUVRE LOT N°2 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

VU l'avis de la Commission des Finances, Organisation, Coopération Intercommunale, Affaires Administratives, Sécurité, Police, Réglementation

La commune de Carcassonne a confié au GROUPEMENT FANUELE et autres un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réalisation du parking Gambetta à Carcassonne (lot n°1).

Elle a également confié au Groupement R&C ARCHITECTURE la maîtrise d'œuvre des aménagements de surface au dessus dudit parking (lot n°2).

Le marché notifié le 3 février 2004 a fait l'objet de plusieurs avenants en dates des 29 juin 2006, 24 août 2006, 4 septembre 2006 et 24 novembre 2006.

L'ouvrage a été réceptionné le 28 avril 2008.

En avril 2009, M. FANUELE mandataire commun a saisi la commune d'une demande de rémunération complémentaire d'un montant de 41.616,59 € HT.

Par courrier du 23 février 2006 le cabinet RECHATIN mandataire du lot 2 a saisi la commune d'une demande de rémunération complémentaire de 54.867,47 € HT.

Les demandes de la maîtrise d'œuvre lot n°1 correspondent à la réclamation d'une rémunération complémentaire au titre de diverses sujétions techniques et notamment liées à:

- à l'agrandissement de locaux techniques,
- à la mise en place d'un transformateur tarif vert,
- à des fouilles archéologiques, ...

La demande de la maîtrise d'œuvre lot 2 correspond à la réclamation d'une rémunération complémentaire au titre de changements affectant le projet à la demande de la collectivité et de l'Architecte des Bâtiments de France.

La commune considère que ces demandes sont partiellement injustifiées dès lors qu'elles relèvent d'éléments que la maîtrise d'œuvre devait prendre en compte au titre du contrat initial.

A titre de concession mutuelle, les parties conviennent du règlement des sommes définitives et forfaitaires suivantes excluant toute autre rémunération, indemnité ou intérêts moratoires :

- au profit de la maîtrise d'œuvre du lot 1..... 24.886,72 € TTC
- au profit de la maîtrise d'œuvre du lot 2..... 40.783,60 € TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits sur l'imputation 20-2031 du budget annexe 2010 du stationnement payant et sur l'imputation 20.2031.823-51 du budget de la ville.

Nous sollicitons votre accord :

- **sur le principe du recours à cette transaction,**
- **pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette transaction après que la présente délibération soit devenue exécutoire.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées.

Conforme au registre des délibérations.

DELIBERATION N°15 : CARROUSEL DE LA CITE – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN MUNICIPAL

Date de publication par voie d'affichage : le 27 juillet 2010

Date de transmission à la Préfecture : le 27 juillet 2010

La Ville de Carcassonne a regretté le départ de l'une des animations les plus appréciées des carcassonnais et des touristes : le carrousel de la Place du Prado à la Cité médiévale.

Elle a donc effectué diverses démarches auprès du Centre des Monuments Nationaux et du service des Bâtiments de France afin de permettre une réinstallation de ce manège.

Un accord a été trouvé sur le principe d'un carrousel plus petit avec des couleurs plus harmonieuses. Ce carrousel pourrait s'installer sur un terrain municipal cadastré AS27 et situé à l'entrée de la Cité, Porte Narbonnaise, devant le cimetière que la Ville mettrait à disposition à titre gratuit.

Une convention fixera les modalités de cette mise à disposition.

Il est demandé au Conseil d'approuver cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le principe de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Conforme au registre des délibérations.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES AFFAIRES TRAITÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	2
DELIBERATION N°01 : ADHESION A L'ASSOCIATION	5
DELIBERATION N°02 : THEATRE MUNICIPAL – AUDITORIUM – SAISON 2010-2011 – PROGRAMMES CALENDRIERS.....	6
DELIBERATION N°03 : THEATRE MUNICIPAL – AUDITORIUM – TARIFS – SAISON 2010-2011... 9	
DELIBERATION N°04 : PROJET D'AMENAGEMENT PLUVIAL DU RUISSEAU DE SAINT-MARTIN SUR LA COMMUNE DE CARCASSONNE – APPROBATION DES DOSSIERS D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE – DEMANDE D'OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE.....	16
DELIBERATION N°05 : ACQUISITIONS DE TERRAINS – SECTEUR MONTREDON.....	19
DELIBERATION N°06 : REFECTION DES RUES SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE	20
DELIBERATION N°07 : NETTOYAGE DES LOCAUX – ENSEMBLE DES BATIMENTS COMMUNAUX – APPEL D'OFFRES OUVERT - AVENANT N°3 LOT N°3 – AVENANT N°4 LOT N°4	21
DELIBERATION N°08 : MARCHE D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE DE RESTAURATION – MARCHE DE SERVICES RELEVANT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE CIASC, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CODE DES MARCHES PUBLICS – APPROBATION DU MARCHE.....	23
DELIBERATION N°09 : RESTAURANTS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2010	26
DELIBERATION N°10 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ABC CARCASSONNAISE	27
DELIBERATION N°11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU FEP DE GRAZAILLES.....	28
DELIBERATION N°12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ILCI.....	29
DELIBERATION N°13 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL.....	30
DELIBERATION N°14 : PARKING GAMBETTA – MAITRISE D'ŒUVRE LOT N°1 ET MAITRISE D'ŒUVRE LOT N°2 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.....	31
DELIBERATION N°15 : CARROUSEL DE LA CITE – CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN TERRAIN MUNICIPAL.....	32